

Lignes directrices médicales relatives aux carrières dans l'industrie ferroviaire

Éléments essentiels pour ceux et celles qui envisagent faire carrière dans l'industrie ferroviaire, à un poste essentiel à la sécurité ferroviaire :

- Poser sa candidature au poste de : mécanicien de locomotive, chef de train ou contrôleur de la circulation ferroviaire
- L'article 35 de la « Loi sur la sécurité ferroviaire » oblige tous les titulaires de postes essentiels à la sécurité à passer des examens médicaux à intervalles réguliers.
- Les médecins et les optométristes doivent avertir le médecin-chef de la Compagnie lorsque l'état de santé d'un titulaire d'un poste essentiel à la sécurité risque de compromettre la sécurité de l'exploitation ferroviaire.
- Les lignes directrices à l'intention des médecins et des optométristes portant sur l'audition, la vision, l'épilepsie, les troubles cardio-vasculaires, le diabète, et les troubles mentaux sont disponibles.
- Votre acuité visuelle et auditive doit être évaluée pour juger de votre :

Aptitude au travail

Audition

Vision

- Acuité visuelle de loin
- Acuité visuelle de près
- Évaluation de champs visuels

Vision des couleurs

Équilibre des muscles extra-oculaires

N.B Des **adaptations de ces exigences** peuvent être faites suite à une évaluation faite par le médecin-chef de la compagnie de chemin de fer.

Des tests de dépistage de drogues et une vérification de sécurité font partie du processus d'embauche.

Pour des précisions ou des informations sur d'autres troubles médicaux, veuillez s'il vous-plaît...

Consulter votre médecin, les lignes directrices médicales, le règlement médical et le manuel :